

Être un « autre » en Afrique ?

« Vivre entre deux Mondes », les indépendances venues...

A l'âge où la mémoire des Noms s'efface et lorsque, comme le dit une chanson, « tes souvenirs se voilent, ça fait comme une éclipse », il est étrange de constater que certaines personnes ne subissent pas cet « effet d'éventail » : Guy Adjété Kouassigan !... A la demande du professeur André Cabanis, j'aurais pu jouer devant l'ami l'innocence de l'oubli, évoquer la responsabilité du *Lothos*, passer à autre chose, prétexter au moins que je le connaissais bien moins qu'il ne le pensait - ce qui est vrai sans doute en comparaison d'autres personnes très connues en Afrique et avec qui j'ai beaucoup travaillé et beaucoup voyagé -... Au vrai il n'était pour moi à mon arrivée à Dakar qu'un nom, celui d'un des livres qu'il avait écrits, fort utiles à mes premiers pas, un ancien étudiant de Toulouse passé maître dans l'évocation des droits des maîtres de la terre puis, en 1974, des différentes lois des pays africains mises en place au moment de leur indépendance et incontournables pour un tout jeune agrégé à qui on avait offert dans les premières années de 1971 une mission de six semaines à la Faculté de Dakar... Quelques souvenirs sur le droit de l'outre-mer, enseigné à Montpellier en licence de droit public en 1960, Quelques articles en secours dans l'avion... ceux de Chabas ou d'Alliot et d'autres encore sur le droit traditionnel et les coutumes du Sénégal... Juste pour ne pas être celui qui de l'Afrique ne connaît « que » l'Algérie, pour avoir enseigné quatre ans auparavant et pendant douze mois, à de futurs fonctionnaires algériens, rassemblés dans un centre de formation situé en plein Sahara... Un livre surtout à connaître ensuite parce qu'il prônait prudemment reconnaissance réfléchie des coutumes et adaptation à la codification du droit, utile à la plongée dans les recueils Dareste et Penant... celui de Kouassigan.

Kouassigan !... Un simple nom ? Plutôt un passeport, un laissez-passer pour quelqu'un qui, suivant la route ancienne des caravanes allant des oasis à l'Empire du Ghana, débarque à Yoff... Un nom oublié ?... Mais non ! Et si je cherche à comprendre pourquoi, ce n'est pas parce que j'ai beaucoup utilisé et cité ses travaux ou que j'ai été sensible, lors de brèves rencontres, à son humanité et aux défis qu'il devait relever pour lui et sa famille, ou encore que le recevant à table pour déguster des langoustes ou des cigales nous échangeons sur les mérites comparés du football et de la chasse-sous-marine. La vraie raison c'est - à l'instar de quelques autres personnes - qu'il a fait partie de ceux qui m'ont donné envie,

envie d'aller plus loin, envie de parfaire le « défi à soi-même », d'investir les Empires du Soudan, les coutumes du Sénégal, le droit musulman, les royaumes africains autant que les sociétés « à souveraineté diffuse » (où la notion d'Etat palpite) et - plus tard - le droit colonial et le juge outre-mer... et de brasser le tout avec les droits de l'antiquité, Grèce et Rome réunies, du Moyen Âge, de la construction de l'Etat en Europe, des institutions du monde arabe... Mais surtout d'investir ces récits d'hommes et surtout de femmes œuvrant en Afrique et s'y imposant, ici pour plaider en faveur d'un Africain en délicatesse avec une tribu ou arrachant à un Royaume le renoncement à sacrifier les jumeaux et tellement « autres » que quelques populations ne savent plus si elles doivent les appeler « Monsieur » ou « Madame »... à l'image de ces épouses de commandants qui en leur absence sont sollicitées pour trancher quelques disputes jugées « urgentes »...

Et cette Envie est née d'un échange des plus banals : la démonstration que je lui ai faite - *jocandi causa* - que le sport idéal, celui qui prépare le mieux à la recherche en Histoire du droit, qui par son exécution s'en approche le plus pour affronter ce défi dont peut rêver un historien du droit ambitionnant de tout embrasser : La chasse-sous-marine en apnée. Pourquoi une telle discussion, conduite très sérieusement : le « piroguier » que j'étais et les étymologies toujours débattues du mot même de « Sénégal » en furent le point de départ, tant elles marient tout à la fois naïveté d'une première rencontre sur mer, cohérence nationale et origine tribale. Mais il est possible aussi que notre goût commun pour les agapes ait pu aider à cette complicité toute passagère tolérant l'inattendu et que le partage « du médicament » (consommé en *dancing custom*) ait noué en moi l'idée un peu folle qu'il ne me restait plus qu'à « m'en faire la démonstration » : le défi à soi ne nécessite nullement de le prouver ensuite à quelqu'un d'autre. Le décès de Guy Adjété Kouassigan en 1981, alors que j'étais encore en poste à Dakar et à parcourir l'Afrique, m'a de toute façon privé du seul homme à qui j'aurais pu ensuite démontrer - beaucoup plus tard - que réalisée « en apnée » sur d'autres continents cette stratégie avait pris un peu de temps.

C'est qu'être un autre EN Afrique impose d'y résider et comme l'exprimait un *district officer* britannique installé en Inde à un membre du *Foreign Office* résidant à Londres « pour en parler il vaut mieux y avoir été » ! Non pas que les exercices de *cross control component* soient absolument inutiles qui soulignent les qualités qui sont celles « d'écouter comme d'entendre » et vous expliquent qu'aller aux Etats-Unis rend nécessaire de comprendre que les invitations à déjeuner peuvent consister à partager un sandwich ou qu'un Vietnamien qui sourit à vos propos ne signifie pas qu'il les approuve... et je glisse sur les échanges avec des interlocuteurs aussi différents que les Mexicains, les Saoudiens ou les Afars

et même ces personnes que l'on n'a plus le droit de nommer « pygmées »..., mais Être « EN quelque part », c'est partager avec ceux qui vous accueillent un Espace et un Temps qui ne peuvent pas l'être tant ils ne sont pas compris de la même façon... outre qu'en les associant la confrontation entre « un pont trop loin » et « un temps trop tôt » risque d'être fatale...

Être un autre en Afrique ?... Il fallait bien qu'un jour ou l'autre la question soit posée ! Et vous croyez sans doute qu'elle ne peut concerner que celui qui signe ces quelques lignes... Eh, bien non !... Un Togolais qui a fait ses études en France - et en droit de surcroît - et qui investit dans son pays devenu indépendant des fonctions qui le confrontent aux autorités en place est « un autre » qui doit prendre la mesure des changements en cours. Il l'est aussi lorsqu'il s'exile au Bénin ou au Sénégal et y enseigne l'anthropologie, les coutumes et le droit du « développement ». Il s'y trouve dans la même situation qu'un Français qui choisit de s'investir quelques années à Dakar pour y enseigner l'histoire du droit... Guy Adjété Kouassigan est lui aussi un « autre », un voisin sans doute - et encore ! - mais aussi éloigné des langues locales, des coutumes, des fétiches, ceux des Toucouleurs ou des Sérères que le Français l'est des croyances Wolofs ou Diolas. Et encore je laisse de côté, en ces décennies 1960-1980, l'origine des étudiants qui sont encore ici Mauritanien, Guinéen ou Vietnamiens avec encore quelques Français... « Nos ancêtres les Gaulois » écrivait un des anciens de Dakar, car telle était encore une partie du programme pour cette année 1971 où devait se valider - pour les étudiants de quatrième année - et pour la dernière fois la licence de droit français ! Certes, déjà, certains cours de première année déjà bénéficient de tous les atouts développés par les professeurs de l'école normale supérieure et de tous ceux qui ont enseigné l'anthropologie ! Mais à cette date, je suis vraiment un « autre » et les écrits du docteur Kouassigan ne me servent qu'en « privé »... Je suis encore en France même si certains autres enseignements dont je suis chargé - en particulier celui sur l'histoire des régimes matrimoniaux - offrent d'agréables surprises au détour d'un passage sur la *dos ex marito* des Francs, aussitôt salué par la remarque d'un étudiant africain observant « qu'ils étaient des Germains qui s'ignorent »... C'est tout l'art du « passage », fait à petits pas mais toujours étonnant comme au Gabon où quelques années encore - de 1974 à 1978 - il fallut respecter le programme et enseigner l'histoire du droit public français auprès des étudiants qui demandent au professeur, traitant du rôle de la royauté à telle date, de donner le nom précis du Roi et satisfaits de pouvoir noter qu'il s'agissait de Philippe le Bel ou de Louis XI...

Ne philosophons pas sur la « douleur du passage », bien connue des psychiatres ! Mais il faut bien à un moment que le Togolais et le Français comprennent que leur auditoire investit le terrain évoqué de ses propres coutumes,

des usages de son village, de tout ce qui fait qu'une civilisation se déploie jusqu'au plus petit détail, soit comme le disait Fernand Braudel comme « une gare où l'on embarque et débarque des marchandises »... et où, ajouterait un conteur africain, il vaut mieux ne pas « se débarrasser des Hippopotames ». Et donc être un autre dans ce milieu où l'animisme ressurgit à chaque instant et qui donne à l'Universitaire toutes les voies de comparaison qu'offre l'Antiquité avec la consultation des entrailles d'un poulet ou le vol des oiseaux, propres à lever l'indécision ou à menacer... *Ah*, les *Khons* et la hantise des footballeurs sénégalais ou ces êtres tout nus que dévoilent en pleine brousse les phares d'une voiture « et qui n'existent pas » tout autant que ces lutteurs qui perdent leur combat (et les étudiants qui ratent leurs épreuves) car ils ne sont pas « la veille » retournés dans leur village ! Et *Ah*, également, la lecture des quotidiens qui relatent dans tel pays le scandale d'un « faux multiplicateur de billets » et dans tel autre le danger représenté pour la virilité des habitants par ceux qui les frôlent et les étranges poursuites qui conduiront les « victimes » et les « coupables » à un poste de police pour chercher les preuves ! Et *Ah* enfin, ces quelques occasions de constater combien prédictions de marabouts ou de sorciers - ou menaces de fétiches - aident à réduire les distances « entre Autres »...

En outre, « être un autre » n'est pas alors seulement assumer sa différence mais faire que cette différence soit aussi perçue par les « autres » comme porteuse de « pouvoirs » différents, de « capacité » à être autre que ce que son statut ou sa fonction suppose. Être un autre devient alors « en même temps » la capacité à connaître à quel autre il s'adresse, ce que cet autre retient de lui qui le place hors du champ attendu...et par l'effet de cette tâche à assumer, devenir vraiment un autre aux yeux d'Africains qui vous voient autrement que comme « un Blanc au cœur Noir » ou pour Kouassigan un « Noir au cœur blanc ». Être pour le président Kouassigan « un sportif accompli et un dirigeant très écouté de la Modèle de Lomé, un des grands clubs togolais de football », c'est en même temps qu'il fait ce qu'il aime afficher des compétences « autres » que celles qui définissent le chercheur, l'enseignant ou l'avocat. C'est d'une certaine façon emboîter le pas à ces chefs d'Etats - le Président Eyadema, le Président Bongo - qui pour le premier diffuse une bande dessinée montrant ses qualités exceptionnelles de footballeur et l'autre, le jour de la fête nationale à Libreville participe à une course à pied avec ses ministres qui « savent qu'il va gagner »... Et si je ne peux ici développer à quel point ces attitudes renvoient à des fondements animistes de « pouvoir », très ancrés dans certaines sociétés africaines où le marchand de voitures est capable de reproduire l'Empereur Mossi qui ne parle à ses interlocuteurs que par la voix d'un intermédiaire, je retiendrai surtout que pour chaque « blanc au cœur noir » - quotidiennement observé - s'impose une démarche identique : être autre qu'un

médecin, ou un directeur ou un « professeur » en s'investissant dans ce qui apparaît comme « autre » : nouer activement des relations avec les villages (avec tact), aider certaines populations en détresse (nourrir les lépreux), rassembler les passionnés de mer (pêcheurs africains et nageurs de combat français) y compris lors de rencontres symboliques (championnats)... et bien sûr élargir sa zone de confort en répondant à des sollicitations aussi diverses que faire une conférence sur un sujet délicat de science politique devant tout un village ou sur les requins devant des élèves de lycée... On imagine aisément tous les champs disponibles offerts à tous ceux qui entendent communiquer avec les « autres », y compris pour un enseignant - dans un pays qui s'assume comme musulman à 80% - à suggérer de créer un cours portant sur l'histoire du droit successoral musulman, matière idéale pour devenir un autre quand on sait qu'en droit musulman celui qui s'engage dans cette partie du droit en « dispense tous les autres » ! Mais qui devra également comprendre que le rythme de transmission des fictions juridiques qui « enferment le droit » doit nécessairement, lorsque l'historien le libère « en les distillant », être destiné à des étudiants dont certains, comme l'écrivait Senghor, sont habités des méthodes répétitives propres à leur culture et différentes des démarches déductives nécessaires à la « libération du droit ». Comme il devra les inviter à la parole leur permettant d'ajouter à tel développement qui rend compte du vécu des sociétés leurs propres observations pour en minimiser ou en aggraver la pertinence, voire involontairement en s'y moulant.

Mais au vrai, occuper « l'espace » - car telle est bien la première fonction de celui qui entend « investir une société » - tout autant qu'en « maîtriser le temps », c'est également et peut-être surtout mesurer sa vraie place et en « marquer les frontières »... La nationalité alors reprend ses droits qui différencie le Togolais investi dans les affaires politiques de son pays nouvellement indépendant - et qui sait aussi que par ses fonctions d'avocat il va devoir affronter résistances, oppositions et réactions -... du Français qui réservera son investissement aux activités qui ne heurteront pas le pays qui l'accueille et qui ne passera que par les portes (celles de l'Ouroboros) qui lui seront ouvertes. Mais la leçon sera retenue qui invite comme l'a fait maître Kouassigan à multiplier les terrains explorés, à investir une multiplicité de tâches pour s'enrichir de leur diversité en même temps que cette variété déverse sur la fonction principale bénéfiques et messages d'alerte. Il en vivra pleinement les conséquences à la suite des luttes qu'il a conduites en tant qu'avocat et des difficultés pour trouver refuge dans un pays africain, un exil qui le conduira en Suisse pour y tracer une route encore en « questions ». D'autres que lui vivront cette difficulté d'être avocat en Afrique, une mission qu'il était impossible de cumuler au Sénégal avec les fonctions de professeur d'Université, une « incompatibilité » qui explique sans

doute la volonté partagée de ne rien évoquer entre nous qui put le mettre dans l'embarras et remuer de mauvais souvenirs concernant ses clients, ses amis et sa famille.

« Être un autre » c'est alors s'imposer des frontières, « mesurer » l'investissement attendu par les « autres », rester soi-même en signifiant les refus et rester finalement cet « Autre », différent de ces paroles qui s'adressent régulièrement à un Français qui quitte le Sénégal pour dire le souvenir qu'il va laisser : « avoir été un Sénégalais parmi les Sénégalais ». L'universitaire Historien du droit y verra toutefois un motif de s'en réjouir : la formule signifie que par sa « parole », par le « verbe », il a pu convaincre ses auditoires étudiants du partage qu'il a su faire et des liens qu'il a pu nouer avec « l'espace et le temps africains ».

Le « partage » ! Certains y trouvent un immense plaisir que d'autres réfutent. Guy Adjété Kouassigan était des premiers même si, comme je le pense, il a sans doute par sa carrière si riche et si diverse été l'illustration de ce qu'écrivait Toynbee dans sa « Grande aventure de l'humanité » : « Vivre entre deux mondes, car telle est la fonction d'une *intelligentsia*, signifie être soumis à une torture spirituelle » ! A coup sûr, elle n'entamait ni sa joie de vivre, ni ses certitudes d'avoir eu raison dans les combats juridiques ou politiques qu'il avait menés, ni la passion qu'il mettait dans toutes ses activités intellectuelles.

Bernard Durand

Professeur émérite Université Montpellier